

**COMPTE RENDU D'ACTIVITE SEMESTRIEL AU 30 JUIN 2012
DU FONDS COMMUN DE CREANCES
FCC BIAT-CREDIMMO 2**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LE COMPTE RENDU D'ACTIVITE ARRETE
AU 30 JUIN 2012**

En notre qualité de Commissaire aux Comptes du fcc biat – credimmo 2 et en application de l'article 46 du Code des Organismes de Placement Collectif tel que promulgué par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001 et l'article 37 du règlement du Conseil du Marché Financier relatif aux FCC et aux sociétés de gestion desdits fonds, nous avons examiné le compte rendu d'activité du fonds arrêté au 30 juin 2012.

Nous avons procédé à la vérification des informations financières figurant dans le présent compte rendu d'activité en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession. Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la régularité des informations financières présentées.

Fait à Tunis, le 16 Août 2012

Le Commissaire aux Comptes

Mahmoud ZAHAF

CARACTERISTIQUES DU FONDS A L'EMISSION :

Le Fonds Commun de créances « FCC BIAT-CREDIMMO 2 » est constitué de créances titrisées saines, qui sont ni immobilisées, ni douteuses, ni litigieuses au sens de la réglementation bancaire en vigueur. De même ces créances répondent aux critères de sélections énoncés à l'article 35 du Code des Organismes de Placements Collectifs et à l'article 6 du règlement intérieur du Fonds Commun de Créances tel que présenté sur le tableau suivant:

DATE DE CONSTITUTION	28 MAI 2007
CRD TOTAL	50 003 MILLE DINARS
NOMBRE DE PRETS	1270
CRD MOYEN	39 372,669 DINARS
CRD MINIMUM	4 051,001 DINARS
CRD MAXIMUM	269 695,408 DINARS
TAUX MOYEN	8.34%
TAUX PONDERE	8.14%
DUREE RESIDUELLE MINIMALE	49 MOIS
DUREE RESIDUELLE MAXIMALE	174 MOIS

CARACTERISTIQUES DES PARTS A L'EMISSION :

Lors de sa création, le FCC BIAT-CRDIMMO 2 a émis cinq catégories de parts pour financer cette acquisition pour un montant total de 50 003 mille Dinars, les caractéristiques des parts sont telles que suit :

	Parts P1	Parts P2	Parts P3	Parts S	Part R
Nombre de parts	30 000	10 500	4 000	4 000	1
Nominal. unit (en TND)	1000	1000	1000	1000	1 503 289,903
Taux d'intérêt	TMM+0.5%	TMM+1%	TMM+1.7%	TMM+ 2%	-
Date de maturité	Juillet 2013	Juillet 2016	Avril 2020	Avril 2020	Janvier 2022
Rythme d'amortissement	trimestriel	trimestriel	trimestriel	trimestriel	
Notation des parts	Aaa.tn	Aaa.tn	Aaa.tn	A3.tn	-

Les parts prioritaires sont protégées contre les risques de défaillance des débiteurs par :

- L'émission des parts subordonnées S et de la part résiduelle.
- La constitution d'un dépôt de garantie⁵.
- La marge excédentaire égale à la différence positive entre le rendement des créances et le coût du passif.
- Le mécanisme des avances techniques⁶.

Rapport de Gestion**A. POURCENTAGE DES PARTS DETENUES PAR LES OPCVM**

	Parts P1	Parts P2	Parts P3
OPCVM	43.50%	41.90%	16.25%
Autres	56.50%	58.10%	83.75%
TOTAL	100%	100%	100%

⁵ Le fonds de réserve a été constitué à raison de 2% du montant de CRD des créances à la cession et doit être plafonné jusqu'à 3% durant les premiers paiements.

⁶ Les avances techniques quant à elles ne doivent pas dépasser le plafond des 4.5% du montant du CRD des créances à la cession, ce plafond sera réduit à 3% une fois le compte de réserve aurait atteint son plafond.

B. NATURE, MONTANT ET POURCENTAGE DES DIVERS FRAIS ET COMMISSIONS SUPPORTES PAR LE FONDS

Trimestriellement, le fonds est tenu de payer et à chaque date de paiement la commission due à la société de gestion au taux de 0.4% H.T l'an du capital restant dû des créances vivantes, celle due au recouvreur rémunéré au taux de 0.4% H.T l'an et celle due au dépositaire au taux égal à 0.05% H.T l'an; le tableau suivant présente la rémunération nette de ces bénéficiaires sur la période semestrielle au 30 Juin 2012 respectivement à la date de paiement du 15-02-2012 et du 15-05-2012.

Les commissions nettes	15-02-12	15-05-12
Société de gestion	23 410,812	21 638,505
Recouvreur	23 410,812	21 638,505
Dépositaire	2 926,614	2 705,076
Total	49 748,238	45 982,086

C. INFORMATION PORTANT SUR LES CREANCES

Au 30-06-2012, le portefeuille de prêts à taux variable, accordé aux personnes physiques, pour des fins d'acquisition ou de construction de logement, détenus par le « FCC BIAT-CREDIMMO 2 » se compose de 816 créances pour un capital restant dû de 19 309 milles dinars soit un amortissement de 61.38% par rapport au CRD à la cession et pour un taux moyen pondéré de 6.58%⁷.

A cette date, la durée de vie moyenne résiduelle des créances détenues par le fonds est de 79 mois.

Ci-après, le tableau traçant l'évolution des créances sur la période semestrielle au 30 juin 2012 :

Mois	Nombre de Créances titrisées	Capital Restant Dû en mD	Taux du Remboursement anticipé total	Taux des impayés Cumulé
Janvier	883	21 573	0.48%	0.27%
Février	875	21 192	0.13%	0.25%
Mars	859	20 635	1.08%	0.30%
Avril	848	20 223	0.36%	0.29%
Mai	830	19 775	0.62%	0.19%
Juin	816	19 309	0.50%	0.31%

Par ailleurs, le ratio de perte nette, à la date du 30-06-2012, est de 2.53%, notons que ce ratio désigne le pourcentage des créances déchuës et marquera le début de la période d'amortissement accéléré, dès lors qu'il devance le seuil de 3% pour la première année, de 5% pour la deuxième, de 6.5% pour la 3ème et de 7% pour les années postérieures.

SITUATION DES PLACEMENTS SUR LES COMPTES DES FONDS AU 30 JUIN 2012:**Compte d'accueil**

Désignation du Titre	Quantité	Montant Pied de Coupon	Intérêts courus	Valeur au 30-06-2012
BTA 5.25% Mars 2016	65	63 869,000	2 341,781	66 210,781
BTA 5.25% Mars 2016	581	567 114,100	9 526,808	576 640,908
TOTAL	646	630 983,100	11 868,589	642 851,689

⁷ Le taux moyen pondéré est indexé sur le TMM du mois de Juin 2012.

Compte de réserve

	Quantité	Coût d'acquisition
BTZc OCT 2016	2 041	1 499 196,140
TOTAL	2 041	1 499 196,140

D. INFORMATION PORTANT SUR LES PARTS

La société de gestion a procédé au paiement des porteurs de parts prioritaires et subordonnées, dont le détail est sur les tableaux ci-après :

Rappelons que les porteurs de parts prioritaires P1 perçoivent leurs rémunérations en flux d'intérêts et principal.

DONNEES UNITAIRES :**PARTS PRIORITAIRES P1 :**

	Taux facial	CRD début de période	Amortissement en Capital	Amortissement cumulé	Intérêts Bruts	Intérêts nets
février 2012	3,68%	95,924	42,123	946,199	0,902	0,722
mai 2012	4,01%	53,801	43,183	989,382	0,539	0,431

PARTS PRIORITAIRES P2 :

	Taux facial	CRD début de période	Amortissement en Capital	Amortissement cumulé	Intérêts Brut	Intérêts nets
15 février 2012	4,18%	1 000,000	0	0	10,682	8,546
15 mai 2012	4,51%	1 000,000	0	0	11,275	9,020

PARTS PRIORITAIRES P3 :

	Taux facial	CRD début de période	Amortissement en Capital	Amortissement cumulé	Intérêts Brut	Intérêts nets
15 février 2012	4,88%	1 000,000	0	0	12,471	9,977
15 mai 2012	5,21%	1 000,000	0	0	13,025	10,420

PARTS SUBORDONNEES S :

	Taux facial	CRD début de période	Amortissement en Capital	Amortissement cumulé	Intérêts Brut	Intérêts Nets
15 février 2012	5,18%	1 000,000	0	0	13,238	10,590
15 mai 2012	5,51%	1 000,000	0	0	13,775	11,020

PART RESIDUELLE :

	CRD	Intérêts Brut	Intérêts Nets
15 février 2012	1 503 289,903	143 366,779	114 693,423
15 mai 2012	1 503 289,903	49 188,321	39 350,657

DONNEES GLOBALES :

	Parts prioritaires P1	Parts prioritaires P2	Parts prioritaires P3	Parts prioritaires S	Part résiduelle
Valeur nominale restant due en Début de période	2 877 720	10 500 000	4 000 000	4 000 000	1 503 289,903
Amortissement en capital	2 559 180	0,000	0,000	0,000	0,000
Valeur nominale Restant due fin de période	318 540	10 500 000	4 000 000	4 000 000	1 503 289,903

E. INFORMATION PORTANT SUR LE FONDS DE RESERVE

A la Date de Constitution du Fonds, la Société de Gestion a retenu sur le prix de cession dû au Cédant, un montant égal à 2 % du CRD des Créances soit **1 000 mD**.

A chaque date de paiement, le fonds alimente le Fonds de réserve du reliquat restant au crédit du compte d'Accueil pour qu'il atteigne le seuil de 3% du CRD des créances soit **1 500 mD** tel que précisé dans le prospectus d'émission.

Le fonds de réserve a atteint son plafond à la date du paiement du 15-05-2008.

F. MISE EN ŒUVRE DES GARANTIES

ANNEE	MOIS DE DECHEANCE	OBSERVATIONS
2008	CD ⁸ au 30/09/2008	Récupération totale
	CD au 31/10/2008	Mise en jeu de garantie réelle Récupération partielle
	CD au 31/12/2008	Mise en jeu de garantie réelle
2009	CD au 31/03/2009	Mise en jeu de garantie réelle
	CD au 31/08/2009	Mise en jeu de garantie réelle Récupération partielle
	CD au 31/08/2009	Récupération totale
	CD au 31/10/2009	Récupération totale
	CD au 31/10/2009	Mise en jeu de garantie réelle Récupération partielle
2010	CD au 31/01/2010	
	CD au 31/03/2010	Mise en jeu de garantie réelle
	CD au 30/09/2010	
	CD au 30/11/2010	Récupération totale
	CD au 30/11/2010	Arrangement à l'amiable Récupération partielle
2011	CD au 28/02/2011	Récupération totale
	CD au 30/04/2011	Mise en jeu de garantie réelle
	CD au 31/05/2011	Garantie en attente de mise en jeu
	CD au 31/08/2011	Mise en jeu de garantie réelle
	CD au 31/08/2011	
	CD au 30/11/2011	Garantie en attente de mise en jeu
2012	CD au 31/01/2012	
	CD au 30/04/2012	
	CD au 31/05/2012	Garantie en attente de mise en jeu
	CD au 31/05/2012	
	CD au 30/06/2012	

⁸ CD : Créance Déchue.

G. MODIFICATIONS APORTEES AUX DOCUMENTS DE NOTATION ET AUX ELEMENTS CARACTERISTIQUES DU PROSPECTUS

Suite aux évènements survenus en Tunisie, une modification est intervenue sur un des éléments caractéristiques du prospectus.

En effet, l'agence de notation financière Moody's vient de dégrader la notation des parts prioritaires du FCC BIAT-CREDIMMO 2 de "Aaa.tn" à "Aa2.tn" dans un premier lieu suite à la dégradation de la note de la Tunisie elle-même, puis de Aa2.tn" à "A1.tn" dans un second lieu, dû à l'actuelle récession économique résultant des évènements politiques récents. Néanmoins, la performance globale des deux transactions répond toujours aux prévisions et attentes.

Ces notations sont expliquées par l'augmentation des risques opérationnels associés à l'abaissement de la note de la Banque Internationale Arabe de Tunisie « BIAT* », l'initiateur et l'administrateur des opérations, à une note de faible qualité et au manque des services de backup destinés à soutenir des paiements sur les tranches notées dans l'éventualité d'une perturbation au niveau du prestataire de services.

Par ailleurs, il a semblé logique aux experts de la société de notation de matérialiser cette incertitude par une dégradation de la notation, assortie d'une mention perspective négative.

Notation Parts	Au 31.12.2010	Au 25.01.2011	Au 31.12.2011
Parts Prioritaires P1	Aaa.tn	Aa2.tn	A1.tn
Parts Prioritaires P2	Aaa.tn	Aa2.tn	A1.tn
Parts Prioritaires P3	Aaa.tn	Aa2.tn	A1.tn
Parts Subordonnées S	A3.tn	A3.tn	Baa2.tn

Par ailleurs, nous portons à votre connaissance que désormais les parts prioritaires ont été admises au marché des Fonds Communs de Créance de la BVMT.

H. CLAUSE DE REMBOURSEMENT ANTICIPE

Toutes les créances du **FCC BIAT-CREDIMMO 2** disposent d'une clause de remboursement anticipé.

* : Moody's avait abaissé la notation de la BIAT de Baa3 à Ba1 et a changé la perspective de stable à négative, le 2 août 2011.